

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée, Carole Thibeault, directrice générale de la Municipalité de Saint-Hugues, que le conseil, à une session ordinaire tenue au 390 de la rue Notre-Dame, à Saint-Hugues, le 12 mars 2024

A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 253-3-24 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2-16, CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance dudit règlement au 171, rue Saint-Germain, local 103, Saint-Hugues (Québec) aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINT-HUGUES, ce 18e jour de mars 2024.

Carole Thibeault

Carole Thiboault

Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe